

209C0648
FR0004008209-FS0270

12 mai 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CAMAIEU
(Euronext Paris)

Par courrier du 12 mai 2009, la société UBS AG (Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 mai 2009, indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, le seuil de 5% du capital de la société CAMAIEU et détenir indirectement 394 044 actions CAMAIEU représentant autant de droits de vote, soit 6,50% du capital et 4,64% des droits de vote de cette société (1), répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
UBS AG Switzerland	1 636	0,03	0,02
UBS AG London Branch	392 408	6,48	4,62
Total UBS AG	394 044	6,50	4,64

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CAMAIEU hors marché.

(1) Sur la base d'un capital composé de 6 060 204 actions représentant 8 489 499 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.